

ASLL 93 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

PÔLE HABITATS

Un double objectif : améliorer les conditions d'accès au logement et maintenir les familles dans leur lieu d'habitation.



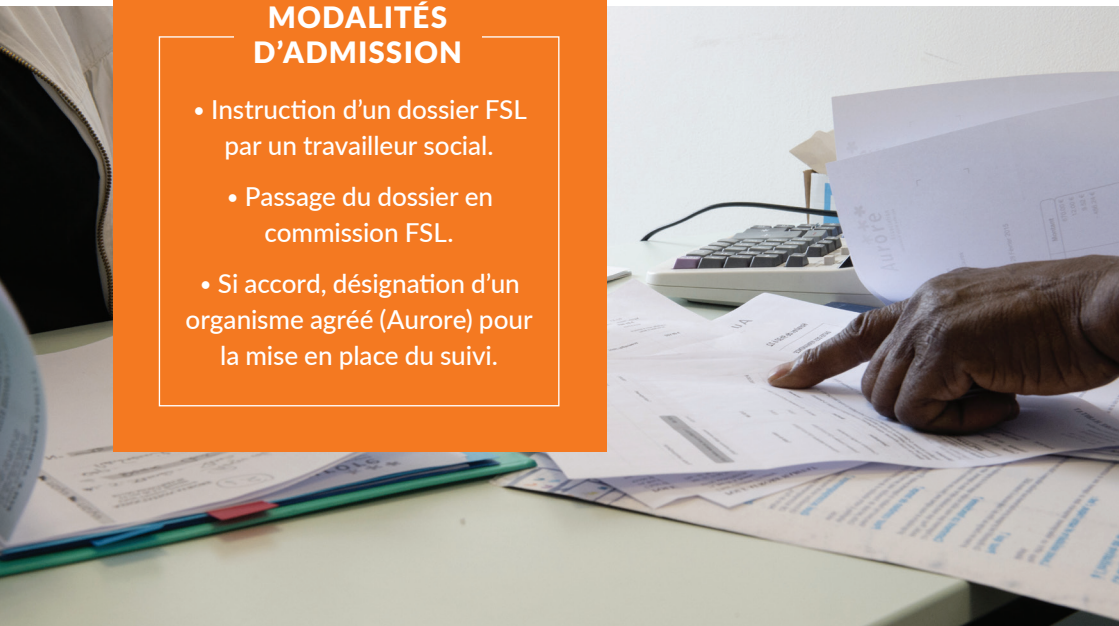
L'ASLL est un dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accessible à tout locataire ou sous-locataire du parc social ou privé qui rencontre des difficultés (loyers impayés, endettement, procédures d'expulsion...). Il remplit un double objectif : améliorer les conditions d'accès au logement et maintenir les familles dans leur lieu d'habitation. C'est une prise en charge globale qui repose sur un travail social en profondeur au cas par cas. L'ASLL ne peut excéder 18 mois (renouvelable éventuellement 6 mois de plus à titre exceptionnel).

Un contrat d'accompagnement est rédigé entre le ménage et le travailleur social au début du dispositif dans le but de mettre en place un accompagnement personnalisé. Le travailleur social apporte une aide concrète :

- soit pour l'accès au logement : ouverture des droits spécifiques (allocation logement), accès aux droits (sécurité sociale, CAF, MDPH...), connaissance de l'environnement (école, Pôle Emploi, commerces et équipements).
- soit pour le maintien dans le logement : reprise régulière du paiement du loyer, mise en place d'un plan d'apurement de la dette locative, accompagnement éducatif budgétaire (ressources, charges, organisation du budget), régularisation des droits (MDPH, CAF, Pôle Emploi), aide à l'insertion professionnelle.

MODALITÉS D'ADMISSION

- Instruction d'un dossier FSL par un travailleur social.
- Passage du dossier en commission FSL.
- Si accord, désignation d'un organisme agréé (Aurore) pour la mise en place du suivi.





QUELQUES CHIFFRES :

- Intervention sur **17** communes du 93.
- L'équipe est composée de 6 travailleurs sociaux (CESF / ES / AS), 1 chef de service et 1 secrétaire.
- La file active est de **24** ménages suivis par un travailleur social.
 - **160** ménages sont accompagnés au cours d'une année.

PARTENAIRES ET FINANCEURS

NOS FINANCEURS :

Conseil départemental du 93 (Fonds de Solidarité pour le Logement)

NOS PARTENAIRES :


CAF, organismes bancaires, SDAF/FSL, SDAF/FAG, Banque de France, services fiscaux, Sécurité Sociale, MDPH, OFPRA, caisses de retraite, services d'aide juridique, organismes de formation professionnelle, centres municipaux de santé, CMP, CDDPS, hôpitaux, conseil conjugal, ASE...




ASLL 93

14, rue de la Beaune - 93100 Montreuil
Téléphone : 01 73 00 71 60

ACCÈS :

 Ligne 9 - Station Croix-de-Chavaux,
sortie n°3 « Centre commercial »

 Ligne 122 - Arrêt Rabelais


Aurore
ASSOCIATION

L'ASSOCIATION

Créée en 1871, l'association Aurore accueille et accompagne vers l'autonomie chaque année plus de 30 000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion, via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle.

Reconnue d'utilité publique depuis 1875, Aurore s'appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prise en charge, qui s'adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion.

Aurore Association : 34, boulevard de Sébastopol - 75004 Paris
Téléphone : 01 73 00 02 30

LE PÔLE

Le pôle Habitats se caractérise par ses différentes formes d'habitats accompagnés destinés à des publics qui rencontrent des problématiques sociales et médico-sociales diversifiées. Nous hébergeons, nous logeons, nous accueillons, nous répondons à un besoin de mise à l'abri, nous aidons les personnes à se maintenir dans leur logement (ASLL).

Le pôle Habitats : 14, de la Beaune - 93100 Montreuil
Téléphone : 01 73 00 71 60